



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2141 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin

Contrat d'objectifs 2015

Rapport n° CP/2015/185

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente du Conseil Départemental le Contrat d'Objectifs de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin qui détaille le plan d'actions pour l'exercice 2015 et les moyens alloués.

Le programme d'actions 2015 de l'ADT est construit dans un esprit de continuité par rapport aux chantiers structurants engagés les années précédentes et d'innovation. Il est résolument mis au service de la Stratégie Touristique Alsace 2012-2016 et au bénéfice de la priorité de communication arrêtée pour 2015 (le patrimoine culturel).

Il tient compte de la volonté résolue du Conseil départemental du Bas-Rhin de prolonger et d'amplifier les missions d'expertise et d'accompagnement au bénéfice des territoires et des entreprises. Cette orientation forte est assortie de l'exigence de se placer au service des visiteurs, des clients, tant dans une perspective de conquête que de fidélisation et ce au niveau de la Destination Alsace, seule réellement lisible et compréhensible.

La construction budgétaire tient compte des disponibilités financières contraintes de la collectivité départementale. Elle intègre, au demeurant, de nouvelles missions confiées par le Département à l'ADT, en tant qu'organisme reconnu pour son expertise de terrain.

Le budget tient également compte de la nécessaire évolution des enjeux territoriaux, des mutations des métiers du tourisme et des médias. A ce titre, il intègre le rôle d'animateur de réseaux d'acteurs dévolu à l'ADT du Bas-Rhin, mission qui n'est pas sans impacter son budget (slow Up 2015, réseau des châteaux d'Alsace, mission web et multimédias pour le Massif des Vosges).

Éléments budgétaires 2015

Le projet de budget 2015, adopté par le Conseil d'Administration le 7 mai 2015, s'élève à 2 846 000 €, la contribution départementale s'établissant à 2 580 500 € :

- 2.555.000 € au titre du fonctionnement de l'Agence
- 15 500 € pour le Réseau des Châteaux Forts d'Alsace
- 10 000 € pour des actions de promotion et communication d'Alsace à Vélo

Les autres recettes 2015, d'un montant de 265 500 €, sont constituées par :

- la vente de marchandises en dépôt-vente et la production vendue à hauteur de 12 500€
- les partenariats pour un montant de 37 900 € ;
- des aides financières (111 000 €) ;
- des financements privés (15 000 €) pour l'organisation du slow Up Alsace
- d'autres produits, estimés à hauteur de 89 000 €.

Les chiffres de ce budget ne reflètent pas l'intégralité des actions conduites par l'ADT du Bas-Rhin dans la mesure où certaines d'entre elles ne mobilisent pas de crédits (labellisations, opérations transfrontalières, instruction des demandes d'aides financières pour le compte du Conseil Départemental, etc.), mais d'importantes charges en personnel.

Territoires

La stratégie des territoires, mise en place dès 2007, permet avec l'équipe des référents territoriaux d'animer le réseau des acteurs touristiques locaux en organisant des rencontres thématiques régulières et en favorisant les échanges d'expériences. Des enveloppes spécifiques ont également été attribuées pour permettre d'aller jusqu'à la mise en œuvre d'actions concrètes en application de politiques départementales et régionales. Il en est ainsi par exemple de la signalisation touristique routière, de l'œnotourisme et du déploiement des Relais Informations Services dans le cadre d'Alsace à Vélo.

L'approche territoriale permet à l'ADT de témoigner d'une expertise-métier reconnue qui positionne l'agence en tant qu'accompagnateur des projets territoriaux (y compris dans la réorganisation des missions au niveau local), de conseil aux acteurs locaux (projets d'investissements et de mise en marché, ou porteurs d'innovations tels que le slow Up, le Réseau des châteaux forts, l'itinérance pédestre, le virage numérique, le projet de Welcome Citylab, etc.).

Cette approche territoriale intègre tout naturellement une dimension transfrontalière et transnationale.

Editions et filières thématiques

Les publications et actions de développement de filières poursuivent un double objectif :

- d'une part, faire connaître les fondamentaux de la notoriété touristique alsacienne, les organiser pour créer des visites thématiques, voire des itinéraires,
- d'autre part, faire émerger, assembler des offres de prestataires et les mettre en marché, afin d'enrichir la destination Alsace autour de produits de tourisme de découverte ou de tourisme actif.

Elles font partie intégrante de plans d'actions pluriannuels et sont réalisées à travers des opérations d'animation, de mobilisation et d'organisation des partenaires. Dans toute la mesure du possible, les éditions thématiques sont réalisées dans le cadre du partenariat interdépartemental. La production de contenus est également orientée au bénéfice des priorités arrêtées au titre de la Stratégie Touristique Alsace 2012-2016

Développements et qualifications

Dans un contexte concurrentiel fort, l'enrichissement de l'offre territoriale passe nécessairement par des actions dans le domaine de la qualification comme en atteste les missions relatives :

- aux efforts de consolidation des entreprises touristiques, en contribuant à :
 - o l'amélioration de leur compétitivité et à l'optimisation de la qualité de l'accueil (intégrant l'instruction et l'administration des aides du Conseil Départemental en faveur des entreprises touristiques),
 - o au classement des hébergements chez l'habitant et aux labellisations (villes et villages fleuris, stations vertes, Clévacances, Tourisme et Handicap, Camping qualité, Logis, etc.).

Promotion de la Destination

Elaboré en concertation avec Haute-Alsace Tourisme et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (AAA), le projet de programme de manifestations à vocation "grand public" sur les marchés prioritaires et de proximité est complété par le renforcement des actions auprès des organisateurs de voyages, des rencontres professionnelles (workshops) et salons en collaboration avec Atout France et la nouvelle agence régionale d'attractivité, des éductours et démarchages, des opérations de communication et de relations presse et enfin par l'accompagnement financier de démarches collectives privées.

Mise en marché et orientations stratégiques commerciales

L'ADT a décidé de ne plus se placer au cœur du dispositif de commercialisation en qualité de vendeur. Elle a mis fin à l'activité de sa centrale de réservation. L'agence se repositionne

ainsi dans ses missions de conseil, d'accompagnement et de développement en agissant directement ou en favorisant les synergies, en développant l'attractivité de la destination au travers de ses prestataires eux-mêmes, en animant (avec le RésOT) le réseau des Animateurs Numériques du Territoire (ANT), en participant à la création et en assurant la promotion de « week-ends et courts séjours en Alsace », etc.

Communication

Le plan de communication tient compte de la Stratégie touristique Alsace et intègre des actions complémentaires et concertées avec l'ADT du Haut-Rhin et l'AAA. Il accompagne et fait connaître les différentes initiatives prises par l'ADT et par ses partenaires.

Lors de sa réunion du mois de juin 2015, la Commission Dynamiques Territoriales s'est prononcée favorablement.

Objectif 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 : Alsace à Vélo

Le projet "Alsace à Vélo" est une démarche régionale et partenariale, coordonnée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui vise à faire de notre région une destination à vélo de premier choix (objectif n° 6 de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/16). De ce fait, son objectif est de mettre en œuvre un projet commun de valorisation touristique des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace.

Le plan d'actions pluriannuel Alsace à Vélo prévoit un volet de promotion et de communication conséquent qui repose sur la création du site internet dédié à Alsace à Vélo (opérationnel depuis février 2014) et d'une application mobile spécifique (juin 2014).

Les coûts liés à la maintenance de cette application sont pris en charge par les deux Départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin à hauteur de 3 000 €/an par collectivité.

Alsace à Vélo s'appuie notamment sur les nombreux axes structurants européens traversant la région (EuroVélo 5, 6 et 15). Pour compléter ce dispositif, des boucles régionales (environ 80 km) et une cinquantaine de boucles locales (entre 20 à 50 km) ont été créées en 2014 afin de promouvoir les atouts touristiques de la région, d'augmenter la durée de séjour et d'optimiser les dépenses par touriste, tout en préservant l'environnement par l'usage de déplacements doux.

Pour promouvoir ces différents itinéraires, il est prévu dès 2015 de déployer sur des emplacements stratégiques (gares, "portes d'entrée" des 3 EuroVelo Routes aux décrochés des itinéraires structurants) des "Relais Informations Services" (RIS).

A ce titre, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'ADT 67 pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication (réalisation de flyers, de fiches PDF, de reportages photographiques, d'une vidéo...). L'ensemble de ces outils serviront notamment à préparer l'accueil des 20èmes Rencontres des Départements, Régions Cyclables de France qui auront lieu en septembre 2016 (le Département du Bas-Rhin en est l'organisateur pour le compte d'Alsace à Vélo).

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € pour 2015 à l'ADT 67 pour la réalisation d'outils de promotion et de communication Alsace à Vélo.

Objectif 9 : Réseau des châteaux et cités fortifiées d'Alsace

Depuis fin 2011, l'ADT du Bas-Rhin, interpellée par des collectivités locales disposant d'un patrimoine castral, a engagé une réflexion visant la création d'une route des châteaux d'Alsace. Cette initiative est imaginée dans le cadre d'une coopération transfrontalière avec le réseau allemand de la Burgenstrasse, route touristique majeure qui s'étend de Mannheim à Prague.

Le projet rejoint un des axes prioritaires de la Stratégie touristique Alsace 2012-2016 (objectif 9 "S'appuyer sur les grands sites et le patrimoine castral pour une meilleure diffusion de la clientèle sur les territoires").

Il s'inscrit en cohérence avec les efforts consentis par les collectivités en faveur de la préservation et la restauration des châteaux forts d'Alsace.

L'opération représente un investissement de près de 400 000 € sur la période 2014 à 2016 (dépenses d'animation du réseau et développement de la filière, signalisation, communication, etc.).

Le projet bénéficie du soutien de l'Union Européenne (27 000 €) et de l'Etat (FNADT Massif 55 536 € et crédits DIRECTTE 30 000 €). Le plan de financement a été validé par le comité interrégional de programmation du Massif des Vosges du 24 juin 2013.

Le Département est sollicité à hauteur de 54 000 € pour la période des 3 ans (adhésion du château du Haut-Koenigsbourg comprise), soit une participation financière à hauteur de 15 500 € pour 2015.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 500 € pour 2015 à l'ADT 67 en faveur du Réseau des châteaux et des cités fortifiées d'Alsace (adhésion du château du Haut-Koenigsbourg, signalétique touristique, animation du réseau...) sous réserve de l'inscription des crédits en DM 1.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin une subvention de 2 580 500 euros qui intègre les actions spécifiques du Réseau des Châteaux Forts d'Alsace et la valorisation d'Alsace à Vélo, sous réserve des mouvements et des inscriptions budgétaires à intervenir à la DM1 de l'exercice 2015.

Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 1 277 500 euros conformément à la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2014 portant décision modificative n° 3 (dossier Astre acompte 2015D000309).

Par ailleurs, elle approuve le contrat d'objectifs de 2015 de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin annexé à la présente délibération, ainsi que la convention financière 2015 précisant les modalités de versement de l'aide départementale, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY